

Compte rendu de la séance du 2 septembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi deux septembre deux mil vingt-deux, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Alain DOUARD, Maire.

Présents : M. Jean-Pierre ALLUT, M., Mme Dominique DARNAND, M. Alain DOUARD, M. Michel DUPONCHEL, M. Denis FRATER, Mme Emmanuelle FUMET, M. Jean-Noël GONNEAUD, Mme Nicole RAPHANEL, Mme Delphine SEGUIN et M. Franck SPIELMANN.

Excusés :

Représentés : M. Jacques BEAUMIER a donné pouvoir à Mme Nicole RAPHANEL

Secrétaire de la séance : Mme Emmanuelle FUMET

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

- MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la loi dite NOTRe du 7 août 2015, les collectivités territoriales auront l'obligation d'adopter la nouvelle norme comptable et budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024. Ce référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Vu l'avis favorable du comptable en date du 22 juin 2022, la commune souhaite anticipée ce passage au 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal de la commune de Sigy-le-Châtel,
- de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé du budget,
- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- de calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations,
- d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de cette nouvelle norme comptable.

- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS : TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire a décidé d'adopter le **transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » au titre de ses compétences obligatoires**. Il est demandé aux conseils municipaux de se prononcer sur ce transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver, à 10 voix pour et une abstention, les statuts votés par le conseil communautaire du 11/07/2022
- de notifier cette délibération à la Communauté de Communes du Clunisois.

- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS : HABILITATION STATUTAIRE SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire a décidé d'adopter une **habilitation statutaire supplémentaire : préparation, passation et exécution de marchés publics pour le compte de ses communes membres constituées en groupement**. Il est demandé aux conseils municipaux de se prononcer sur cet ajout.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver, à l'unanimité, les statuts votés par le conseil communautaire du 11/07/2022
- de notifier cette délibération à la Communauté de Communes du Clunisois.

- REVISION DES TARIFS DE CONCESSIONS DU CIMETIERE ET DES CAVES-URNES

Après débat, les conseillers décident de reporté cette révision des tarifs à un prochain conseil.

La commission cimetière se réunira prochainement pour faire un nouvel état des lieux des différentes sépultures en vue de l'établissement d'un règlement (entretien, plan, vitrine...).

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La réfection de la toiture de l'église est en cours. Il y aura un supplément de travaux pour les deux clochers.
- Le conseil décide de laisser le chemin piéton se végétaliser. Il sera tondu par l'employé communal.
- Le défibrillateur est installé sous le préau de la cour de la mairie.
- La compagnie Gratte-Ciel sera en résidence à Sigy du 22 au 29 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Alain DOUARD